



Le 22 septembre 2014

Objet : Projet de Loi de Loi de Finances

Madame/ Monsieur/ la/le président(e) de l'association des communes forestières de (dépt ou région),...

Madame/monsieur le Maire des communes forestières de (dépt ou région),...

Dans le cadre de la préparation du projet de Loi de finances pour 2015, les discussions en cours au sein du gouvernement semblaient s'orienter vers une baisse drastique du versement compensateur alloué à l'ONF pour la gestion des forêts communales (moins 50 millions d'€) et le report de cette charge financière sur les communes forestières.

La baisse du versement compensateur devait se traduire par une augmentation des frais de garderie assis sur les produits de la forêt de 12 % à 18 % en plaine et de 10 à 15 % en zone de montagne. Dans le même temps, la taxe à l'hectare introduite en 2012 serait passée de 2 € à 14 €. La réaction des collectivités concernées ne s'est pas faite attendre : elles ont menacé de réduire le volume des travaux sylvicoles, des équipements pour le public, des mesures écologiques, voire -d'une manière plus radicale- de ne plus faire appel à l'ONF en privatisant la gestion de leurs forêts.

Pour le collectif SOS Forêt France, la forêt française est en danger et le régime forestier est encore actuellement le meilleur garant d'une gestion à long terme des forêts publiques, dans le souci de l'intérêt général, sur l'ensemble du territoire, face à la pression toujours plus forte des grands groupes industriels et financiers internationaux ; Les communes sont des entités proches du terrain et attachées à leur forêt.

Vrai-faux rebondissement vendredi dernier : un accord en trompe l'œil est négocié...

Sur proposition de Jean-Yves Caultet, président du conseil d'administration de l'Office, l'ONF renonce à 20 M€ cette année puis à 50 M€ sur 3 ans, à condition que les communes ne paient pas plus. Une négociation menée entre l'ONF, les ministères de tutelle et la Fédération Nationale des communes forestières, sans concertation -bien sûr- avec les syndicats forestiers et les associations de protection de l'environnement. On discutera après, et on fera une nième réforme de structure...

Au final, qui va payer ? Le premier ministre retranche d'un côté, à la tronçonneuse !, rajoute de l'autre...mais c'est la forêt qui trinquera ! Un peu moins de forestiers, donc de contact avec les communes, des missions de service public amputées, encore un peu plus de coupes de bois pour gratter quelques sous...

Jusqu'à quand ? l'année prochaine, le gouvernement tentera d'aller un peu plus loin, de ménager la chèvre et le chou, avant de tuer la chèvre ! Sans réaction de nos élus, sans votre réaction, cette lame de fond nous entrainera **inévitablement vers la privatisation de la gestion des forêts publiques et l'intensification des prélèvements de bois.**

Ces mesures à visée strictement comptables fragiliseront encore plus l'ONF (déjà malmenée par plusieurs réformes de structures), la filière bois **et -via les communes forestières- les territoires ruraux.** La forêt publique couvre en France métropolitaine 4,2 Millions d'hectares soit 25 % de notre surface boisée totale. Elle produit 40 % du volume de bois national et génère plus de 400 000 emplois au sein de la filière bois - forêt. Comment accepter une baisse annuelle de 50 M€ sur les 120 M€ versés jusqu'alors à l'ONF, alors que l'Etat s'apprête à verser 70 M€ annuels de subvention au projet dévastateur de centrale EON à Gardanne, qui s'apprête à piller les forêts du sud de la France ?

Nous en appelons à votre sagesse et vous prions d'user de votre pouvoir auprès du gouvernement et du 1^{er} ministre pour obtenir le retrait de ces mesures qui ne doivent peser ni sur le budget de l'ONF ni sur celui des communes forestières.

Le collectif SOS Forêt France s'inscrit également dans l'action des personnels de l'ONF qui aura lieu le Jeudi 25 septembre à 9H au siège de l'ONF (2, Av de St Mandé, Paris 12ème, à l'occasion du Conseil d'administration de l'établissement) et appelle tous ceux qui le peuvent à se joindre à cette manifestation.

Veuillez agréer, Madame/ Monsieur/ le président de l'association des communes forestières, Madame/monsieur le Maire, l'expression de nos respectueuses salutations

Le Collectif SOS Forêt France

www.sosforet.org/

<http://www.sosforet.org/contactez-nous/>

Contact local :